

**Marzen (Marsen), de** (famille disparue peu après 1492 qui fut en possession des seigneuries de Tréveday en Escoublac et de Portmarzin en Guérande)

Selon Régis de L'Estourbeillon (*La noblesse...*, t. II, p.18) la seigneurie Marsaint est à associer aux Marzein, famille connue dès le XIII<sup>e</sup> siècle, dont des membres porteraient celui de la seigneurie éponyme, et qui, au début du XIV<sup>e</sup> siècle, se serait fondue avec celle des Cleuz. Ces propositions ont été reprises par Amédée Guillotin de Corson (*Les grandes ...*, t. III, p. 201) et par Fernand Guériff (*Historique de Saint-Nazaire*, t. I, Guérande, Impr. de la Presqu'île guérandaise, 1960, p. 101-102). Si du point de vue linguistique l'évolution Marzein/Marsaint est acceptable, il peut paraître curieux que l'évolution qui a affecté le toponyme n'ait pas affecté également, dans le cas d'une seigneurie éponyme, le patronyme. D'autre part, d'un point de vue historique ces propositions sont problématiques :

- d'abord, les premiers Marzein cités par Régis de L'Estourbeillon ne paraissent pas directement liés au pays guérandais : Guillaume, chevalier, est cité, en 1269 à Vannes, dans un procès, et, en 1275, il fait donation à l'abbaye de Prières, d'une rente d'un montant de 14 sous portant sur des biens qu'il possède en la paroisse de Caden. Régis de L'Estourbeillon cite encore : Olivier, également chevalier, qui est, en 1307, témoin et caution de Thibaut de Rochefort lors du mariage d'Aliette de Rochefort, fille de Thibaut, et d'Olivier de Rohan ; Olivier et Jean qui ratifient le second traité de Guérande en 1381 ; Tiphaine qui est le 25 septembre 1384 l'un des témoins du testament de Jeanne d'Angleterre, duchesse de Bretagne ; Olivier et Robert qui en 1420 qui figurent parmi les hommes d'armes qui se rassemblent derrière le sire de Rieux pour obtenir la libération du duc Jean V prisonnier des Penthièvre.

- ensuite, selon Régis de L'Estourbeillon (*op. cit.*), le lien avec les Cleuz se fait par un mariage avec une damoiselle de Marzein qui serait attesté par le fait que, le 12 août 1433, le duc Jean V gratifie d'un don de 500 écus Jean de Cleuz, écuyer et enfant de chambre pour l'avancement de son mariage (BLANCHARD, *op. cit.*, n° 2105 ; JONES, « Les comptes d'Auffroy Guinot... », IV, 62). Or, le texte qui fait allusion à ce don ne donne pas le nom de la future épouse. De fait, Amédée Guillotin de Corson (*Les grandes...*, t. III, p. 205) anticipe d'un siècle l'existence de ce couple : celui formé par Thibaud Malor et son épouse Perrine de Cleuz qu'il place en 1365 et dont l'époux est un Malor, famille qui dispose de la seigneurie de Marsaint.

- enfin, il existe, en pays guérandais une famille Marzen qui est en possession des seigneuries de Tréveday en Escoublac et de Portmarzin, en Guérande.

Il s'agit d'une famille anciennement implantée en pays guérandais. Le 26 décembre 1332, dans un arbitrage concernant les pouvoirs du duc et de l'évêque dans la ville de Guérande, est cité Olivier de Marzen, « estagier » du duc, mis en cause, avec d'autres, dans une « meslee » avec Éon du Plesseix, et dont le cheval a été pris au marché par les « gens dudit evesque » (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 74/8, f° 2 v°-3).

Le 23 juin 1393, se rencontrent Olivier de Marsen ; et Jean de Marsen, « naturel » (*ibid.*, B 1478).

Le 26 novembre 1400, est citée Guillemette de Marzen qui, à cette date, présente un minu de rachat (5 sous 6 deniers de rente pour des biens tenus à foi, hommage et rachat) faisant suite au décès, intervenu le 26 juin, de Perrot du Chastel (*ibid.*, B 1462).

En 1405, se trouve Olivier de Marsen qui rend aveu de ce qu'il tient de la vicomté de Donges (Arch. dép. Morbihan, E 55, p. 81), sans doute pour des possessions en Saint-Nazaire, la vicomté de Saint-Nazaire n'était pas encore démembrée de celle de Donges. Il est encore mentionné le 26 mai 1406 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1462). Le 18 mai, ainsi que Robert de Marzen, Olivier figure parmi les feudataires levés par la duchesse pour la libération de Jean V, prisonnier des Penthièvre (MORICE, *op. cit.*, t. II, col. 1008). Il pourrait être cet Olivier de Mazen enregistré pour un devoir de « past » d'un montant de 40 sous 14 denier enregistré ans le rentier du domaine ducal de Guérande rédigé en 1452, qui prend en compte des informations antérieures – mais dont les dates ne sont pas précisées (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1489 A], f° 2).

Après le 16 avril 1415, sont signalés, les « hoirs Jouhan de Marzen (*ibid.*, B 1472).

En 1425, se rencontre Jean de Marzen (Arch. dép. Morbihan, E 55, p. 83), que l'on retrouve le 11 janvier 1430 (n.st.) date à laquelle, il déclare tenir dans la vicomté de Saint-Nazaire deux pièces de pré, deux autres de terre et 2 livres 1 sou 4 deniers de rente (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 557).

Dans une réformation des nobles et des exempts de la paroisse de Guérande vers 1426, figure Olivier de Marsen, seigneur de Tréveday enregistré dans la frairie de Saillé et Robert

de Marsen, noté comme demeurant en ville (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Guérande et site « Archives remarquables »).

Robert de Marzen se retrouve ensuite : en 1434, il s'oppose à Jean du Dreseuc devant les Grands Jours des régaires de l'évêque de Nantes à Guérande (Arch. dép. Loire-Atlantique, G 1, XXXII) ; le 18 août 1442, un aveu est rendu par « noble homme » Robert de Marsen, pour l'« herbregement » de Tréveday, à « noble dame » Marie de Kervarin dame de Ranlieu et de Lessac (*ibid.*, E 536). Robert de Marsen épouse Guillemette de Saint-Brieuc ; du couple naissent deux filles Jeanne et Marie (ci-dessous). Il meurt le 27 octobre 1446.

Pour Tréveday, son héritière est sa fille Jeanne. Celle-ci, le 8 août 1449, présente un minu de rachat, à la suite du décès de son père de ce qui est tenu à à foi, hommage et rachat du seigneur de Saint-Nazaire (*ibid.*, supplément féodal, 1 E 684, f° 133). Jeanne épouse Jean de Lindreux. Tous deux sont signalés, le 23 avril 1466 à propos d'un relèvement d'appel obtenu contre eux par Alain Le Gallo devant les Grand Jours des régaires de Guérande (*ibid.*, B 4, f° 42.). Jeanne décède le 10 mai 1473, comme l'indique une déclaration faite devant la cour de Ploërmel par Louis d'Avaugour et Jeanne de Lindreux, seigneur et dame de Kergoais et de Tréveday; cette dernière étant la fille de Jean de Lindreux, chevalier, et de feu Jeanne de Marzen, héritière de Tréveday en Escoublac (*ibid.*, B 1484).

Les Marzen étaient également en possession de Portmarzin. À la mort de Robert de Marzen, Marie en hérite. Elle épouse un autre membre de la famille Lindreux, Charles. Le 27 mai 1477, Charles de Lindreux et de Marie de Marzen, sont expressément qualifiés de seigneur et dame de la « Porte Marsen », ils déclarent ce qu'ils tiennent du duc, à cause d'elle (*ibid.*, B 1460). Ils sont ensuite cités dans d'autres déclarations : le 1<sup>er</sup> juillet 1479, dans un minu de rachat concernant Campsillon (*ibid.*, B 1472, œillets de saline tenus à devoir de rente) ; le 19 août 1479, dans un aveu recensant ce qu'ils tiennent de la seigneurie de Saint-Nazaire, soit : trois pièces de pré, 55 sous, 1 truellée d'avoine de rente (*ibid.*, 1 E 684, f° 19-19 v°) ; le 1<sup>er</sup> juin 1482, Charles est en possession d'œillets de salines (*ibid.*, 2 E 1250, f° 60 v°-91) Il disparaît avant le 22 octobre 1485, puisqu'à cette date des œillets de salines sont en possession de sa veuve (*ibid.*, B 1462). Celle-ci, Marie de Marzen, le 20 juin 1492, fait donation de 2 œillets aux dominicains du couvent Saint-Yves de Guérande afin d'être « participante » aux prières des religieux (*ibid.*, H 296 ; *ibid.*, H 298, f° 5, *ibid.*, B 893 ; GALLICE, « Le couvent... », p. 185). Cette donation, manifestement testamentaire, doit indiquer un décès qui intervient peu après.

Guillemette de Saint-Brieuc décède, quant à elle, 22 mai 1479. Le 9 juillet suivant, un minu fait suite à son décès et concerne le douaire dont elle disposait en tant que veuve de Robert de Marzen, tous deux étant de leur vivant seigneur et dame Tréveday (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1460, présenté le 27 juin 1480).

Les Lindreux sont originaires de Noyal-Pontivy dans l'actuel département du Morbihan. En 1447, lors d'une enquête sur les exempts de fouage dans cette paroisse figure le manoir de Lindreux en possession de Jean de Lindreux (LAIGUE, *La noblesse...*, p. 431). Le 21 avril 1477, qualifié de « messire » et de « domestique de Monsieur de Rohan », son revenu est estimé de 400 livres (*Id.*, *ibid.*, p. 433) et le 15 juin suivant, il se retrouve comme « homme d'armes », parmi ceux qui se trouvent en la « Maison et demeure » du vicomte de Rohan (MORICE, *op. cit.*, t. III, col. 308). Lors d'une montre, le 4 septembre 1481, son revenu noble est apprécié à « 30 livres », somme qu'il convient sans doute de corriger en 300 livres au vu de son équipement (LAIGUE, *La noblesse...*, *op. cit.*, p. 433 et note) ;

Outre sa proximité avec les Rohan, Jean de Lindreux gravite dans l'entourage du duc : dans le compte de Jean d'Ust, trésorier et receveur général du 1<sup>er</sup> juin 1436 au 1<sup>er</sup> octobre 1437, Jean de Lindreux est cité comme écuyer du duc (MORICE, *op. cit.*, t. II, col. 1299).

Alain GALLICE, Charlotte FAUCHERAND



Guérande, Tréveday, vestiges d'une tour de moulin turquois, 4,75 mètres de haut, bâtie en gros moellons posés en assises grossièrement horizontales, fin XIV<sup>e</sup> siècle ( ?) (Inventaire des Pas-de-la-Loire, en ligne)

Un tel type de moulin est constitué d'une base tronconique ou cylindrique édifiée en moellons, percée en leur centre d'un conduit vertical destiné à recevoir un pivot qui porte la cage en bois du moulin, supportant les ailes et abutant les meules, cage qui est mobile et déplacée à l'aide d'une queue.

La tour du moulin de Trévedau est « est une petite tour tronconique de 4,75 mètres de haut, bâtie en gros moellons posés en assises grossièrement horizontales, creusée d'une cheminée centrale verticale débouchant à la partie supérieure de l'édifice, à laquelle on accède par un bref couloir. À l'intérieur, au niveau du sol, un petit conduit horizontal de section carrée, perpendiculaire au couloir, traverse diamétralement la masse et la cheminée centrale. Ce conduit contenait originellement une poutre qui recevait la pointe d'un pivot de bois disposé verticalement dans la cheminée centrale et portant la cage du moulin. Lors de sa visite à Tréveday en 1869, le docteur Joseph Foulon-Ménard a observé dans la cavité centrale une pierre cubique dont l'une des faces était creusée de manière à recevoir une plaque métallique, une crapaudine certainement, où s'appuyait la pointe du pivot. On peut donc conclure que la tour de Tréveday a connu deux systèmes successifs de support du pivot et de la cage : d'abord la poutre, puis la pierre venue remplacer la première. La cage en bois du moulin a disparu depuis au moins la fin du XVIIIe siècle ». (DURANTIERE, Ronan *et alii*, *Guérande...*, *op. cit.*)

GALLICE, Alain, FAUCHERAND, Charlotte, « Marzen (Marsen), de », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1<sup>er</sup> mars 2024